Texte 4 : Synthèse des constats et pistes d'évolution pour une politique de lutte contre le décrochage scolaire plus efficace (rapport de l'inspection générale, 31 mars 2014)

De premières orientations structurantes se dégagent à la lumière de ce diagnostic : Les solutions et les réponses apportées aux décrocheurs doivent tenir compte de la très grande diversité des cas rencontrés et partir des besoins pour construire une offre structurée.

Une politique globale et intégrée de lutte contre le décrochage scolaire doit être mise en place sur les trois volets de prévention / intervention / remédiation. Cette politique doit mettre plus fortement l'accent sur la prévention. La politique de prévention doit s'appuyer sur la mise en œuvre plus systématique d'alliances éducatives au sein de l'école et de la classe, en faisant collaborer des équipes éducatives et pédagogiques. Elle doit également accorder une place plus importante aux parents, en les impliquant davantage dans le projet pédagogique et éducatif de l'élève.

La politique de prévention doit proposer, au-delà des dispositifs pour les élèves, des actions vers les personnels de l'éducation nationale, en particulier les enseignants et les corps d'inspection pour le premier comme le second degré.

L'accompagnement et la formation des enseignants et des corps d'inspections sont des leviers majeurs pour améliorer la réussite des élèves. La définition d'un cadre partenarial clair de la politique, avec des chefs de file selon les domaines, est nécessaire ainsi que des évolutions autour de la prise en charge partenariale notamment des 16-18 ans. Elle doit favoriser la formation tout au long de la vie se déclinant de façon concrète dans des modalités de qualification progressives et des alternances et combinaisons formation/emploi variées.

La mesure du décrochage scolaire doit progresser à travers la stabilisation et l'articulation des objectifs, indicateurs et outils. Le partage et la fiabilité des données sont à renforcer [...]. La diffusion d'une culture de l'expérimentation en matière de lutte contre le décrochage et le recours plus systématique à l'évaluation doivent permettre de mesurer les résultats des actions mises en place, d'éclairer les choix politiques et d'accélérer la mise en œuvre de solutions efficaces pour l'ensemble des élèves. Enfin, la politique de lutte contre le décrochage doit bénéficier d'un portage bien identifié et concilier objectifs affirmés, autonomie dans les déclinaisons locales, soutien et appui des acteurs engagés et souplesse réglementaire. [...] Les objectifs de cette nouvelle phase consistent à valider le niveau d'ambition de la politique de lutte contre le décrochage scolaire, construire et préciser avec les acteurs concernés des pistes de réforme compatibles avec les réalités rencontrées au quotidien, et en cohérence avec les grandes réformes actuelles et les évolutions institutionnelles : politique de l'éducation prioritaire, politique de réussite éducative, rythmes scolaires, refondation de l'orientation, numérique éducatif, loi sur la formation professionnelle.